



ÉTAT DE DROIT - LIBERTÉ DES MÉDIAS

Mesures de la Commission européenne durant le mandat 2019-2024

- ✓ L'Union européenne défend la liberté et le pluralisme des médias en tant que piliers de la démocratie.
- ✓ Zoom sur la loi européenne sur la liberté des médias :

Initiée par la Commission, la loi a été approuvée par le Parlement européen et les Etats membres le 15 décembre 2023.

Elle vise notamment à :

- Protéger l'**indépendance éditoriale**
- Protéger les **sources journalistiques**
- Assurer le **fonctionnement indépendant des médias de service public**
- Accroître la **transparence sur la publicité émanant des autorités publiques**
- Permettre aux Etats membres d'évaluer l'incidence sur le **pluralisme et l'indépendance éditoriale des concentrations dans le domaine des médias**



3,1 millions €

du budget européen pour apporter une aide concrète aux journalistes menacés



2 millions €

de subventions européennes pour soutenir l'innovation des médias locaux et régionaux et stimuler le pluralisme

En France :

- Dans son rapport sur l'état de droit de 2023, la Commission recommande à la France d'intensifier les efforts pour **améliorer la transparence de la propriété des médias**.
- En octobre 2023, la Présidence de la République a lancé les États généraux de l'information : il s'agit d'un vaste projet impliquant les citoyens et les acteurs du secteur de l'information et des médias. L'objectif est d'élaborer un plan d'action et des règles communes pour garantir une **information libre, indépendante et fiable** via des mesures législatives, fiscales et budgétaires. Des recommandations seront présentées au gouvernement avant les élections européennes.